



COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL DU 9 OCTOBRE 2017

OBJET : *résumé des débats*

L'an deux mil dix-sept, le 9 octobre à dix-huit heures quinze, le comité syndical s'est réuni en séance publique, à la petite salle Paul Bouin, à Basse-Goulaine, suite à la convocation de Monsieur François GUILLOT.

Étaient présents :

Clisson Sèvre Maine Agglo	Communauté de communes Sèvre et Loire
M. Xavier BONNET	M. Thierry AGASSE
M. Jean-Pierre BOUILLANT	M. Patrick BALEYDIER
Mme Marcelle CHAPEAU	M. René BARON
M. Claude CESBRON	Mme Nathalie BOUCHER
M. François GUILLOT	M. Paul CORBET
M. Benoist PAYEN	Mme Nicole LACOSTE
M. Jean-Paul RICHARD	M. Jean-Pierre MARCHAIS
M. Aymar RIVALLIN	Mme Laurence MENARD
Mme Josette SCOUARNEC	M. Pierre-André PERROUIN
M. Albert MECHINEAU	M. Jean-Marie POUPELIN
	M. Alain SABOURIN

Commune de Vertou	Commune de Basse Goulaine
M. Rodolphe AMAILLAND	M. Alain VEY
Mme Michèle LE STER	
Mme Marie SLIWINSKI	

Étaient absents excusés :

Clisson Sèvre Maine Agglo	Communauté de communes Sèvre et Loire
M. Joël BASQUIN	M. Jérôme MARCHAIS
M. Benoît COUTEAU	M. Stéphane MABIT
M. Gérard ESNAULT	
Mme Janik RIVIERE	
Mme Nelly SORIN	

Commune de Vertou	Commune de Basse Goulaine

Pouvoirs :

Clisson Sèvre Maine Agglo	Communauté de communes Sèvre et Loire
Mme Janik RIVIERE donne pouvoir à M. Xavier BONNET	M. Jérôme MARCHAIS donne pouvoir à M. Jean-Marie POUPELIN
Mme Nelly SORIN donne pouvoir à M. Jean-Paul RICHARD	

Assistaient au titre des services :

Mmes Lydie HERAULT VISSET et Christelle GUIHERY

Date de convocation : 2 octobre 2017

Nombre de membres : 49 en exercice (39 titulaires et 10 suppléants) : 25 présents
28 votants (dont 3 pouvoirs)

Votants au titre du pôle SCoT - Pays : 24 votants

Votants au titre du pôle Culture - Pah : 28 votants

1- Modification de la représentation de la ville de Vertou au comité syndical

A l'unanimité des votants, les membres du comité syndical décident de valider la nouvelle représentation de la Ville de Vertou au sein du comité syndical comme suit :

- M. Hugues HIERNARD en remplacement de M. Rodolphe DECROIX, membre suppléant

2- DM1 : attribution du marché « Accompagnement de la feuille de route du Pays »

Les membres du comité syndical décident de mettre la délibération au vote :

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 1

Les membres du comité syndical décident de voter le virement de crédit de 19 960 € des dépenses imprévues de la section de fonctionnement à l'article 6226 honoraires.

3- Dissolution du service ADS

A l'unanimité, les membres du comité syndical décident de :

- dissoudre le service ADS au 31 décembre 2017,
- solder le budget ADS et de l'intégrer au Budget Principal
- répartir l'excédent d'investissement de 25 281.16 € entre les communes concernées, au prorata de la population totale en vigueur au 1er janvier 2017, par ventilation d'une partie des résultats capitalisés au chapitre 1068. La contrepartie de ce passif sera des disponibilités au compte 515
- transférer en pleine propriété à Clisson, Sèvre et Maine Agglo, l'actif d'un montant de 6 931,39 €. La somme correspondant au bien Informatique/2015/0081 d'un montant de 1892,90 € ne sera pas transférée.
- approuver les ouvertures de crédits :

Recettes :

- Chapitre 041, compte 2051 : 2 000 €
- Chapitre 041, compte 2135 : 950 €
- Chapitre 041, compte 2183 : 2 150 €
- Chapitre 041, compte 2184 : 1 900 €

Dépenses :

- Chapitre 041, compte 2041581 : 6 050 €
- Chapitre 041, compte 2041582 : 950 €

4- Avenant NCR 2015-2018

A l'unanimité, les membres du comité syndical, adhérents au pôle SCoT-Pays, décident de :

- valider l'avenant au NCR 2015-2018 tel que présenté dans le tableau joint en annexe et d'autoriser le Président à signer tout document se rapportant à cette question.
- solliciter auprès de la Région une prolongation de la durée du NCR 2015-2018 de 6 mois afin de permettre le dépôt du dossier de la maison du numérique de Clisson Sèvre et Maine Agglo.

5- NCR 2015-2018 : action 20 – Plan Climat Energie Territorial : demande de subvention

A l'unanimité, les membres du comité syndical, adhérents au pôle SCoT-Pays, décident :

- de valider le plan de financement du Plan Climat Energie Territoire du Pays du Vignoble Nantais tel que présenté ci-dessus,
- d'autoriser le Président à solliciter les subventions nécessaires auprès du Conseil Régional,
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la réception des subventions.

6- Programme Leader du Pays du Vignoble Nantais : désignation de Paul CORBET en tant que Vice-Président en charge du groupe d'action locale Leader

A l'unanimité, les membres du comité syndical, adhérents au pôle SCoT-Pays, décident de désigner Paul CORBET, élu 4ème Vice-Président le 6 mars 2017, en tant que « Vice-Président en charge du groupe d'action locale Leader du Pays du Vignoble Nantais ».

7- Programme Leader du Pays du Vignoble Nantais : avenant n°1 à la convention Leader, portant modification de l'annexe « circuits de gestion »

A l'unanimité, les membres du comité syndical, adhérents au pôle SCoT-Pays, décident d'autoriser le Président et le Vice-Président en charge du groupe d'action locale, à signer :

- dès à présent, un premier avenant à la convention Leader du Pays du Vignoble Nantais 2014-2020, portant sur la modification de l'annexe 8 « circuits de gestion » (voir pièce jointe) ;
- à l'avenir et pour la durée du programme, les futurs avenants portant sur des ajustements des annexes 1 (communes constitutives du GAL), 3 (composition du comité de programmation), 2 (maquette financière) et 6 (fiches actions).

8- NCR 2015-2018 : action 20 - Réhabilitation du Musée et du local de réserves : demande de subvention

A l'unanimité, les membres du comité syndical, adhérents au pôle Culture-Pah, décident :

- de valider le plan de financement prévisionnel,
- d'autoriser le Président ou son représentant à solliciter les subventions nécessaires,
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la réception des subventions.

9- Vers un nouveau Musée : lancement du marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage et d'assistance à maîtrise d'œuvre

Les membres du comité syndical décident de mettre la délibération au vote :

Pour : 25

Contre : 0

Abstention : 3

Les membres du comité syndical, adhérents au pôle Culture-Pah, décident :

- de valider l'enveloppe de travaux de 1 530 300 € TTC. Toutes dépenses confondues comprenant les travaux de réhabilitation du bâtiment du musée et d'aménagement du local de réserves. Les travaux liés à la vie du bâtiment seront étudiés en 2018.
- de lancer le recrutement d'une assistance à maîtrise d'ouvrage,
- d'autoriser le Président à solliciter toutes les subventions nécessaires au financement des travaux.

Pour visa



Le Président

François GUIZOT